

Lettre pastorale sur le mariage

Evry, le 5 juillet 2001

Frères et Sœurs,

Il est inhabituel que je m'adresse à vous en demandant qu'une de mes lettres soit lue à chaque rassemblement dominical. Si je le fais, c'est que j'aimerais vous parler de la célébration des mariages : les catholiques pratiquants, comme vous, sont facilement interrogés lorsqu'un problème se pose et vous pouvez ainsi relayer l'information. Dans notre diocèse, en ce domaine, nous devons faire face à une grave difficulté : la plupart des couples qui demandent à recevoir le sacrement de mariage, demandent à ce que la célébration ait lieu en juin, juillet ou septembre. Certaines paroisses - surtout lorsque les églises sont belles - ont quatre ou cinq demandes de célébration par samedi de la fin juin. Il y a alors une vraie difficulté à trouver un célébrant pour ces mariages... et il arrive que l'on demande à un prêtre ou un diacre d'animer trois ou quatre cérémonies à la suite, ce qui est proprement inhumain. Il est important que chacun prenne conscience de l'effort que nous demandons aux ministres ordonnés : ce sont des frères, pas des machines.

Pour sortir de cette difficulté,

Je demande que tous les futurs mariés s'interrogent loyalement pour chercher une autre date de célébration que ces fameux samedis d'été. Cela peut être à un autre moment de la journée, de la semaine, de l'année, et surtout des samedis après-midi d'été. Cela peut être un vendredi en fin d'après-midi, cela peut être au cours d'une célébration dominicale.

Je demande que, selon la tradition de notre Eglise, chaque couple se marie dans l'église paroissiale d'un des membres du couple. Certes, il est agréable d'avoir comme décor des photos de mariage un beau bâtiment, mais ce n'est pas - et de loin - le plus important : la simplicité a du sens pour les chrétiens.

J'ai demandé à ce que dans aucune église de l'Essonne ne soit célébré plus de deux mariages par jour. Evidemment, ceux qui ont retenu les premiers devront être les premiers servis... mais comme il peut arriver que certaines dates soient impératives, il y aura dans chaque secteur un lieu, pendant ces fameux samedis d'été, où pourra être organisée une cérémonie au cours de laquelle plusieurs couples pourront se marier. Il est vrai qu'en France nous avons l'habitude d'avoir une célébration particulière pour chaque mariage.. mais ceci n'est nullement obligatoire.

Je demande aussi qu'un prêtre ne célèbre pas plus de deux mariages par jour.

Pour le moment, je ne rends obligatoire que la décision de ne pas permettre plus de deux célébrations de mariage un même samedi dans une église ou par célébrant. Le mariage est souvent l'occasion d'accueillir des personnes qui n'ont

pas un rapport fréquent avec la communauté chrétienne et notre communauté veut être capable de les accueillir au mieux sans multiplier les règlements et les contraintes... Mais, pour que cet accueil soit possible, il nous faut faire prendre conscience des difficultés et essayer de les résoudre ensemble. Ceci serait d'autant plus facile que les couples viendraient s'inscrire pour leur mariage entre douze et six mois avant leur mariage et, en tout cas, avant d'avoir choisi une date avec le restaurant.

Puisque nous parlons de mariage, qu'il me soit permis de remercier tous ceux, laïcs, diacres et prêtres qui dans notre diocèse accomplissent un extraordinaire travail d'accueil et de préparation des couples au mariage... Enfin, je rends grâce à Dieu de faire de l'amour humain une si belle image de son propre amour pour nous, son Peuple.

Vôtre, dans le Christ.
+ Michel Dubost
Evêque d'Evry Corbeil-Essonnes